



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



**Traité International**  
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

---

*RÉSOLUTION 13/2015*

*PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU TRAITÉ INTERNATIONAL (2016-2025)*

---

*L'Organe directeur,*

*Se félicite* de la proposition figurant dans la documentation<sup>1</sup> et qui servira de base à l'élaboration d'un Programme de travail pluriannuel du Traité international.

*Prie* le Secrétaire de mettre au point, sur la base de contributions que lui remettront les parties contractantes, un Programme de travail pluriannuel pour 2018-2025, à soumettre à l'examen de l'Organe directeur à sa septième session. Le Programme de travail devra préciser les produits attendus et les résultantes, et définir des étapes, et il devra être élaboré sur la base des principes d'efficacité et de rentabilité. Il contiendra des indications concernant les activités financées par des donateurs, les ressources financières supplémentaires attendues et les ressources humaines nécessaires.

*Prie* le Secrétaire d'élaborer, selon les indications du Bureau et à titre de mesure intérimaire, un document indiquant les produits attendus, les résultantes et les étapes concernant l'application du Traité durant l'exercice biennal 2016-2017.

*Décide* que la septième session aura pour thème: «Programme de développement durable à l'horizon 2030 et rôle des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture»

---

<sup>1</sup> IT/GB-6/15/22.